

Le douze mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie sous la présidence d'Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire  
Mr LOYAU Éric et Mr PORTEBOEUF Joël, adjoints  
Mmes BLOT Florence, LEPLET Marie-Claire, MARCHAND Maëlle et PAPIN Cécilia  
Mrs CORROYER Guillaume et GUILLE Bertrand

Absent excusé : Mr MARTINEZ Louis-José

Secrétaire de séance : Mme LEPLET Marie-Claire

### ● **Demande de Subventions**

- Le COC Natation (Club de natation de Montval sur Loir) demande une subvention pour 4 nageurs/96 qui pratiquent la natation dans leur club.

Celle-ci permettrait le renouvellement de matériel (plaquettes, pull-buoy, planches, palmes ...).

Décision :

Suite à la demande de subvention du COC Natation, le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

- L'ADMR de Montval sur Loir demande une subvention de 200 €.

Décision :

Suite à la demande de subvention de l'ADMR de Montval sur Loir, le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à l'ADMR de Montval sur Loir.

### ● **Renouvellement de l'adhésion au CNAS**

CNAS = Comité Nationale d'Action Sociale (Comité d'entreprise)

Adhérents actuels : 3 actifs = 636.00 € (212 / agent)

4 retraités = 551.20 € (137.80 € / agent retraité)

Les retraités demandent aucune prestation, est-ce qu'il faut maintenir leur adhésion ?

Décision :

Après avoir constaté que les 4 agents retraités adhérents au CNAS ne faisaient pas de demande de prestations, le conseil municipal décide à l'unanimité de résilier l'adhésion des retraités auprès du CNAS.

### ● **Travaux de voirie**

- Curage (20 kms) – débernage (30 kms) de fossés :

Devis BARDET (devis au kilomètre) : **57 600 € TTC**, baisse de 3000 € par rapport au devis précédent.

Devis RENAUDAT (devis au kilomètre) : **77 388 € TTC**

Devis RENAUDAT (devis à l'heure) : 234 € TTC (Mr RENAUDAT pense faire 1.2 à 1.5 km/jour)

50 km / 1.2 km = 42 jours

50 km / 1.5 km = 34 jours

42 jours x 7h x 126 € TTC = 37 044 €

34 jours x 7h x 126 € TTC = 29 988 €

Devis TRUDELLE (location de 2 camions par jour pour le transport de la terre) : 1 344 € TTC / jour

1 344 € x 42 jours = 56 448 €

1344 € x 34 jours = 45 696 €

**TOTAL** : 37 044 € (devis RENAUDAT) + 56 448 (devis TRUDELLE) = **93 492 € TTC** (base de 1.2 km / jour)

29 988 € (devis RENAUDAT) + 45 696 (devis TRUDELLE) = **75 684 € TTC** (base de 1.5 km / jour)

#### Décision :

Après avoir étudié les différents devis, le conseil municipal décide à

7 voix Pour et 2 Abstention

de retenir la proposition de l'entreprise BARDET TP pour le curage (20 km) et le débernage (30 km) de fossés s'élevant à 57 600 € TTC.

Estimations effectuées par l'ATESART pour les travaux suivants :

- Entrée « Chez Schultz » : 800.18 € TTC
- Chemin de la Guérinière : 8 624.44 € TTC
- Route de la Cailletière : 37 527.62 € TTC
- Patte d'oie du Chêne Sou : 4 160.82 € TTC
- Cour de l'école : 14 702.41 € TTC
- PATA : 4 256.28 € TTC

#### Décision :

A la vue des estimations de l'ATESART pour les travaux suivants :

- Entrée « Chez Schultz » : 800.18 € TTC
- Chemin de la Guérinière : 8 624.44 € TTC
- Route de la Cailletière : 37 527.62 € TTC
- Patte d'oie du Chêne Sou : 4 160.82 € TTC
- Cour de l'école : 14 702.41 € TTC
- PATA : 4 256.28 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'ensemble des travaux et inscrira les dépenses au budget 2024.

- Trottoirs :

Suite à un courrier du Département nous informant avoir programmé un enduit de surface Rue Principale (toute la partie devant l'Eglise) dans leur programme Voirie 2024, se posait la question de refaire les trottoirs de cette partie avant. A savoir que si on touche aux trottoirs, la mise aux normes PMR est obligatoire. Visite de Mr POTTIER (ATESART) pour une estimation, à la louche 100 000 €.

Si le conseil municipal décide de refaire les trottoirs sur cette partie, une étude doit être lancée et le temps de tout réaliser, il faudra demander au Département de repousser d'1 an les travaux.

Si le conseil municipal ne souhaite pas refaire les trottoirs, ceux-ci ne pourront pas être refaits pendant 5 ans. Le département demande un engagement de ne pas faire de travaux sur la route qu'il va refaire pendant cette durée.

Réponse pour le 15 mars 2024.

Décision :

Le conseil municipal décide de ne pas refaire les trottoirs.

- **Budget**

Recensement des besoins des différentes commissions :

- CCAS : Néant
- Bâtiment – Voirie – Signalisation :  
Panneaux de signalisation parkings + PMR + adressage
- Culturelle – Sport – Fêtes et Cérémonies :  
Eclairage terrain de foot : 1838.56 € TTC  
Arbre pour Fête de la paix, environ 150 €  
Drapeaux à la vertical pour place de la Fraternité
- Embellissement – Environnement :  
Budget de 2 2500 € pour panneau d'affichage ou d'information et décorations de Noël
- Communication : Néant
- Cimetière : Néant

- **Pompes de relèvement**

Problème aux pompes de relèvement, une quantité importante d'eau claire se déverse au niveau des pompes de relèvement et celles-ci se mettent en sécurité.

Un devis à été demandé auprès de Véolia pour des sondes et l'équipement de protection de la station de relèvement, nous sommes dans l'attente de celui-ci.

Décision :

Un courrier sera adressé aux propriétaires du terrain qui en est éventuellement la cause.

## • Elections Européennes du 9 juin 2024

Réunion de la commission de contrôle entre le 16 et 19 mai 2024 (Marie-Claire).

Permanences de 8h à 18h.

Tout le monde sera présent ?

## • Points sur les différentes commissions communales

Rappel du règlement du Conseil Municipal voté le 3 novembre 2020 :

### • Commissions

#### - Commissions municipales :

Les commissions instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Maire, elles émettent des avis car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Les commissions sont les suivantes :

- \_ CCAS - Banque alimentaire
- \_ Finances
- \_ Bâtiments - Voirie - Chemins - Signalisation
- \_ Culturelle - Sport - Fêtes et Cérémonies
- \_ Embellissement de la commune - Environnement
- \_ Communication
- \_ Cimetière

Le Maire préside les commissions, le vice-président peut convoquer et présider la commission en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Si nécessaire, le Conseil Municipal peut décider de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière.

Chaque conseiller municipal peut participer aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre, à condition d'en informer son président au moins un jour avant la réunion.

Une attention particulière sera apportée afin que deux commissions ne soient pas organisées en même temps.

La convocation est à adresser à chaque conseiller municipal à l'adresse électronique communiquée pour l'envoi des convocations des réunions du Conseil Municipal, au moins 3 jours avant la tenue de la réunion.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées.

Chaque vice-président doit informer le Maire s'il a une affaire à présenter en réunion de Conseil Municipal.

Les commissions municipales sont ouvertes à 2 habitants de la commune maximum par commission.

- Bâtiments - Voirie - Chemins - Signalisation (Joël) :

\*Curage des collecteurs dans les parcelles agricoles = se renseigner si les collecteurs peuvent être vendus aux propriétaires riverains = Eric LOYAU prend renseignement auprès d'un juriste.

- Culturelle - Sport - Fêtes et Cérémonies (Florence) :

\*Rappel de manifestations organisées par la commune :

Fête des habitants : 01/06

Fête de la Paix : 21/09 - Prochaine réunion d'organisation le 12/04 à 18h30 à l'Espace Socioculturel (réunion ouverte à tous)

\*Mariage le 20/04 => prévoir bouquet de fleurs séchées = 30 €

\*Ménage Eglise pour :

19/03

06/04

20/04

05/05 à confirmer

27/07

24/08

La Bonne Tablée organiserait La Fête de la Musique

- Cimetière (Marie-Claire) :

\*Maintien de la matinée du 16/03 pour plantation ? Si la météo le permet Oui

\*Jérôme signale que dans la partie en bas à droite du cimetière, beaucoup d'arbustes qui gênent le passage dans l'allée

- Commission finances (Eric) :

\*Rappel de la réunion de la commission le 13/03 à 20h

\*Travail pour revoir les catégories des maisons d'habitations. Nous avons environs 60 maisons qui sont en classe 8 et 7 soit inhabitables alors que ce n'est pas le cas = manque à gagner pour la commune et la CCSS.

### ● **Point sur les différentes commissions extérieures**

- Syndicat d'eau de Chenu
- Sivos de la Fare
- Syndicat des Ordures Ménagères
- Syndicat FLAMM

### ● **Divers**

Prochaine réunion : 09/04 à 20h